



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 15 Mars 2016**

**DOSSIER N° 21 :**

UNION SPORTIVE BOUSCATAISE (USB)  
– CLUBS SPORTIFS ADHERENTS A  
L'USB – CONVENTIONS  
PLURIANNUELLES DE PARTENARIAT -  
AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mars 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 28**

**Absent : 0**

**Excusés : 7**

**Présents :** Patrick BOBET, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Bernard JUNCA (à MME MONIER), Gwénaél LAMARQUE (à M. VINCENT), Philippe FARGEON (à M. VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME COSSECO), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Nancy TRAORE (à M. MARC)

**Absent :**

**Secrétaire :** Didier BLADOU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

### **DOSSIER N° 21 : UNION SPORTIVE BOUSCATAISE (USB) – CLUBS SPORTIFS ADHERENTS A L'USB – CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**RAPPORTEUR** : Dominique VINCENT

Depuis juillet 2012, l'Union Sportive Bouscataise (USB) est une association regroupant l'ensemble des clubs sportifs devenus indépendants de la commune du BOUSCAT. Elle constitue ainsi le principal vecteur de la pratique sportive sur la commune en veillant à l'accès de tous et notamment des jeunes à l'ensemble des clubs adhérents. Elle peut, à ce titre, initier des animations spécifiques, permettant de mieux faire connaître les installations et équipements sportifs et les activités sportives dispensées sur le territoire du BOUSCAT. Conformément à ses statuts, l'USB fédère et défend les intérêts des associations sportives adhérentes, elle veille au respect de l'éthique sportive. Concernant les relations entre la ville du Bouscat et les clubs sportifs, elle donne son avis sur l'affectation des locaux et équipements, sur les aides octroyées et participe à la mise en place d'opération d'intérêt général, telles que l'information des clubs, la formation des bénévoles, la mutualisation de moyens...

A cette même date, les 20 sections représentées au sein de l'union se sont constituées en associations « loi de 1901 » conformément à leurs statuts, chacune ayant pour mission de promouvoir les activités sportives compétitives et de loisir de son sport respectif.

Des conventions de partenariat ont été signées entre la ville, l'Union et les clubs sportifs pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> février 2013 au 31 janvier 2016. Ces conventions mettaient en évidence les objectifs communs ville- associations, les actions auxquelles s'engagent les associations pour promouvoir le sport au Bouscat, les obligations respectives des signataires ainsi que les moyens (subvention, équipements...) mis à disposition par la ville.

Lesdites conventions arrivant à échéance, il y a lieu de les renouveler. En accord avec l'union, il est proposé de les renouveler pour quatre années : du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2020.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

**VU** les statuts de l'USB et des 20 associations de clubs sportifs,

**VU** les conventions avec l'USB et les 20 clubs sportifs signées pour la période du 1<sup>er</sup> février 2013 au 31 janvier 2016,

**VU** les projets de conventions pour la période du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2020 ci-annexés,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**35 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve les termes des conventions ci-annexées,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 15 Mars 2016

LE MAIRE



Patrick BOBET